DLP-9-6-88029919

Avertissements agricoles

PUBLICATION PERIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F.
C.C.P. Montpellier 5238-12 G

Bulletin destiné aux agriculteurs du Lauragais, du Razès et de la Piège (rédigé en collaboration avec la ferme de Loudes et les GVA)

N° 9 du 8 Juin 1988

SPECIAL TOURNESOL

SOMMAIRE : PHOMOPSIS DU TOURNESOL
SESAMIE DU MAIS

TOURNESOL

NOUS OBSERVONS DU PHOMOPSIS SUR TIGES ET DES SYMPTOMES SUR FEUILLES DANS LES SECTEURS SUIVANTS :

BRAM - VILLEPINTE - PEXIORA - SOUILHE

Le pourcentage de plantes visuellement touchées par la maladie est faible, cependant les incubations sont longues et il est possible que de nouvelles plantes extériorisent les atteintes du champignon. Les conditions actuelles sont favorables au développement du parasite et **la lutte est strictement préventive**

IL EST IMPERATIF DE PROTEGER VOS CULTURES

Nous disposons de 5 pièges à ascospores implantés à CARCASSONNE
BRAM
CASTELNAUDARY
SOUILHE
PECHARIC ET LE PY

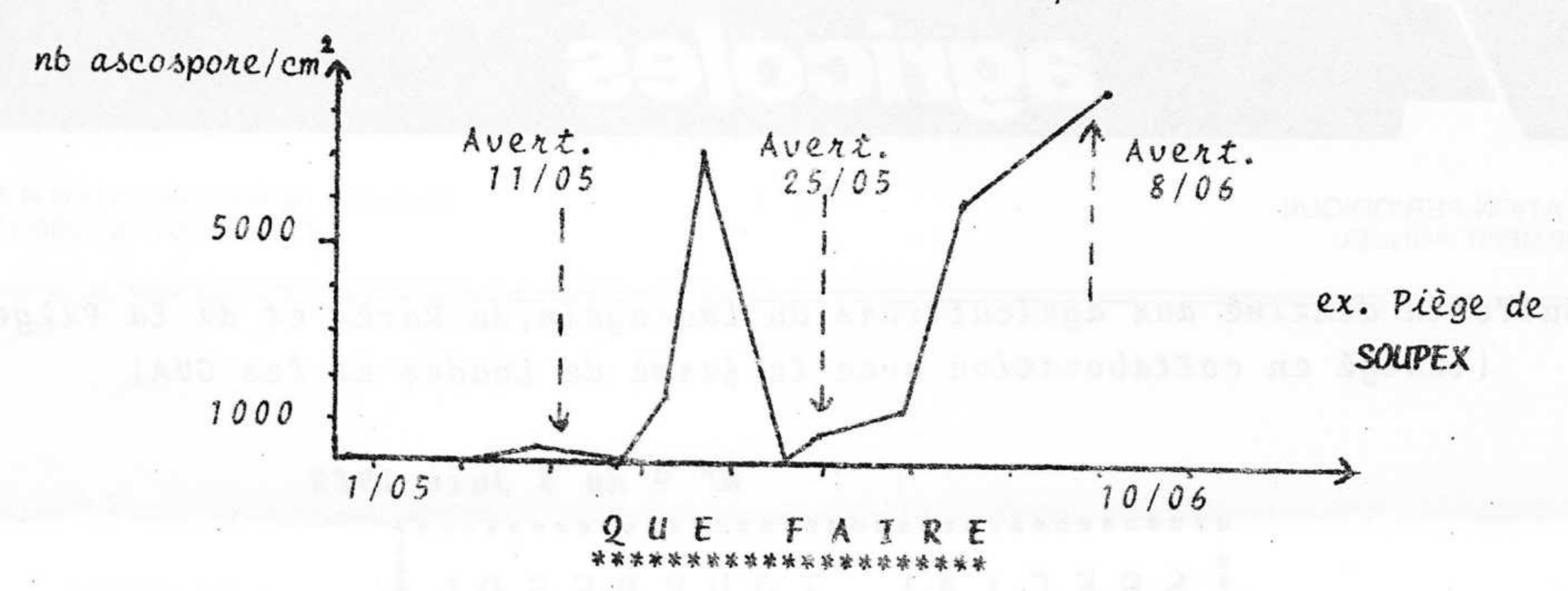
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 67.92.41.42



Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

P 16

Les informations que nous en recueillons indiquent l'activité du Phomopsis, principalement après chaque période pluvieuse où les émissions d'ascospores sont localement très abondantes.
Les conseils de traitements qui ont été diffusés jusqu'à présent précédaient les maximums d'émissions d'ascospores.



QUE FAIRE
****

1° **CULTURES TARDIVES** allant du stade 2 feuilles à 4 ou 6 feuilles en toutes zones et toutes variétés (ycompris T.N.15)

TRAITEZ A L'AIDE DE PELTAR FLO A 5 L/HA

2° **CULTURES PRECOCES** taille du tournesol comprise entre 50 et 60 cm à la limite des possibilités de passage avec tracteur et rampe.
en toutes zones et toutes variétés (y compris T.N.15)

TRAITEZ A L'AIDE DE PELTAR FLO A 7 L/HA

3° **CULTURES DEJA TRAITEES** si le traitement remonte à 15 jours environ renouvelez l'application en tenant compte des indications de stade indiquées aux paragraphes précédants

-cultures dont la taille est inférieure à 50 cm **PELTAR FLO 5 L/HA**
-autres cas .... **PELTAR FLO 7 L/HA**

Le renouvellement de la protection après 15 jours tient compte de l'usure des produits d'une part, et de la partie de la plante ayant poussé après le traitement d'autre part
(les matières actives utilisées ne sont pas systémiques)

MAIS POURSUITE DU VOL DE SESAMIE

TRAITEZ IMPERATIVEMENT VOS CULTURES NON ENCORE PROTEGEES A L'AIDE DE DIMILIN A 0.5 KG/HA

Pour les cultures déjà traitées renouvelez fin de semaine ou semaine prochaine, surtout si les pluies ont été abondantes.

Tirage du 8 Juin 1988 - 1700 exemplaires
Bulletin technique des Avertissements Agricoles - Montpellier 1988